



AVIS DE PROMULGATION REGLEMENT # 548-2024

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné directeur général de la municipalité que, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 9 septembre 2024, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 548-2024

Règlement 548-2024 :

Modifiant le règlement no 412-2010 pourvoyant à la rémunération des élus
Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1 - Avis de motion : 8 avril 2024
- 2 - Dépôt du projet de règlement : 8 avril 2023
- 3 - Adoption par le conseil : 9 septembre 2024
- 4 - Avis public de l'entrée en vigueur : 11 septembre 2024

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 11^e jour de septembre 2024.

François Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Guadeloupe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 11 septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour de septembre 2024.

François Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier